

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/05/2024

Date de l'affichage

23/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Sylvain CLÉRIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Davy BRUN par Pierre-Yves NICOT, Marcel FONTELLIO par Nadia MEDJANI, Charlie GABILLON par Jean-Sébastien SGARD, Sylvie PROCHILLO par Frédéric ROCHER,

Absent(s) excusé(s)

Absent(s) non excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET & Aurélie POLESE

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 4 représentés, 0 absent excusé et 3 absents non excusés à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_61_07-DE

Séance du 30/05/2024

2024/61-07 – OBJET : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LES STAGES SPORTIFS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour le service Multisports de proposer une participation financière des familles pour les stages sportifs afin de contenir les coûts de personnel,

Considérant la préfacturation et le resserrement des inscriptions bénéfiques pour l'organisation générale des stages sportifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Fixe la tarification pour les stages sportifs suivante :

- 5 € par enfant et par journée,
- 20 € pour 5 journées,
- Aucun tarif dégressif ne sera appliqué pour les fratries.

ARTICLE DEUX :

Dit que l'inscription aux stages sportifs sera effective après prépaiement des prestations.

ARTICLE TROIS :

Fixe à 5 maximum le nombre de journée d'inscription par enfant et par période de vacances, sauf en cas de places vacantes.

ARTICLE QUATRE :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 avril 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_61_07-DE